



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 4 mai 2026 à 19 h, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville situé au 2000, rue Émile-Bouchard, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

Lieu de dérogation

Nature

2050, rue Chicoiné / Lot 5 856 153 / Zone IMX-707	Autoriser un escalier extérieur donnant accès au toit et situé en cour latérale en dérogation au tableau 7.13 de l'article 7.24 du <i>Règlement de zonage</i> (règlement n° 1872) qui ne le permet pas.
--	---

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 16 avril 2026.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Web de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca